



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 30 novembre 2017

### **Arnaques aux calendriers : Gare aux escrocs qui proposent un faux calendrier des pompiers.**

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados (UDSP14) dénonce les agissements d'usurpateurs qui sévissent de nouveau dans le département et invite la population à la vigilance.

L'UDSP14 rappelle que, conformément aux règles en vigueur, les sapeurs-pompiers du département réalisent leurs tournées des calendriers en **uniforme** dotés de l'écusson du corps départemental et muni de leur carte fédérale ou à défaut d'une lettre accréditive du chef de centre et du Président d'amicale.

Les Calendriers ne sont pas « vendus » mais proposés et permet à chaque habitant de témoigner son attachement aux pompiers par le biais d'une contribution de son choix au bénéfice de l'Amicale du Centre de Secours. Un reçu devra vous être délivré.

Ces calendriers **mettent** principalement **en scène la vie des soldats du feu, leur histoire, leur matériel, leur matériel ou leur équipement** et ne représentent en aucun cas des chiens, des chats ou autres animaux domestiques...

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados rappelle que le **démarchage à la fausse qualité est un délit** défini par l'Article 313-1 du code Pénal. Le port illégal d'uniforme est, lui aussi réprimé, par l'article 433-15 du code pénal.

Capitaine Patrick BLANCHET  
Président de l'UDSP 14